COMMUNE D'AYWAILLE - DEBAT DU 20 SEPTEMBRE 2024 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable. Merci d'argumenter votre choix dans l'espace dévolu.

Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

A renvoyer aux organisateurs avant le 10 septembre 2024.

1. Plan de secteur et Schéma de Développement Communal

Votre liste est-elle favorable à

- Revoir le Schéma de Développement Communal (SDC) de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, indépendamment de leur affectation actuelle au Plan de Secteur ?

3

Tout comme cela est préconisé au niveau de la région wallonne, nous souhaitons préserver ces espaces de l'artificialisation en privilégiant la rénovation, prenant soin du bâti existant et en ménageant le territoire.
Mais quoi qu'il en soit au niveau communal, nous souhaitons interdire la création de nouvelles voiries et de ce fait, empêcher la construction de nouveaux lotissements.

- Adopter, sans délai, un moratoire de l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts ; ce en refusant toute demande de permis sur ces espaces, indépendamment de leur affectation au Plan de Secteur ?

2

Nous ne sommes pas favorables à l'artificialisation de nouvelles terres. Cependant, nous restons nuancés quant au fait de voter un moratoire sans distinction entre des projets à intérêts individuels et publics.

Suivre la préconisation du SDC (voir Phase 1 Analyse contextuelle – page 39) qui recommande une diminution du nombre de nouveaux logements/an sur la Commune. Pourriez-vous définir vos objectifs chiffrés année par année jusqu'à 2050 à ce sujet.

3

Comme la région wallonne le préconise, nous souhaitons arriver à une artificialisation à l'horizon 2050 de 0 hectare. Afin de ne pas paupériser les grandes zones urbaines voisines, nous ne souhaitons pas d'ici là avoir des taux anormalement élevés de nouveaux logements. Afin de donner des chiffres exacts, nous souhaitons avoir l'avis d'experts qui pourront nous permettre d'etre précis. Nous ne souhaitons pas nous enfermer dans un calendrier tant que nous ne maitrisons pas plus les tenants et aboutissants de ce dossier. Mais l'artificialisation restera pour nous marginale d'ici l'horizon 2050.

2.

Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

Votre liste est-elle favorable à

- Mettre en place de nouvelles mesures ou renforcer les mesures existantes pour lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (ex. taxe communale, politique de logements sociaux ?)

3

Nous sommes pour l'établissement d'une taxe communale réellement dissuasive concernant les logements inoccupés et/ou délabrés.
Nous souhaitons que dans les cas avérés, suivant le code wallon de l'habitation durable, d'initier une procédure de prise en gestion volontaire, sinon, en gestion forcée afin de lutter contre les logements inoccupés.

- Promouvoir la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

2

Nous sommes pour promouvoir la rénovation et la réhabilitation des bâtiments en collaboration avec les politiques publiques régionales et fédérales. Cependant, nous restons plus nuancés sur la division des logements. Nous souhaitons être précautionneux et ne pas favoriser la paupérisation des quartiers via ce type de mesure.

- Privilégier les centralités existantes (Aywaille et Remouchamps) en s'appuyant et en renforçant les services et équipements existants : en y favorisant la mobilité, l'intermodalité, l'accessibilité aux services publics, éducatifs, culturels, sportifs,…?

3

Evidemment, il s'agit même d'un point central dans notre programme. Nous souhaitons mieux localiser les activités afin de réduire les incidences négatives liées aux déplacements et ce, en encourageant la mixité des fonctions et favoriser le développement des espaces proches des transports collectifs afin de participer au renforcement des centralités et à l'optimisation spaciale.
Nous souhaitons donc limiter l'étalement urbain et lutter contre le phénomène de construction en ruban.

3.

Terres agricoles

Votre liste est-elle favorable à

- Réaliser un recensement et une analyse de l'affectation réelle (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.) des terres agricoles dans la commune, qui inclurait toutes les terres utiles à l'agriculture (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), ainsi qu'une analyse détaillée des affectations nonnourricières des terres (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures nonalimentaires, sapins de noël, horticulture, etc.) ?

3

Cela est essentiel afin de pouvoir mener une réelle politique de soutien aux petits agriculteurs et aux maraîchers locaux, l'accès aux terrains agricoles n'étant pas évident pour eux.
L'idée de ce recensement pourrait permettre aux autorités communales de se rendre compte du véritable paysage agricole afin de s'adapter en ce qui concerne leur politique de vente de terrains agricoles communaux, et de mettre en place une politique de soutien à une affectation nourricière.

- Garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

2

Nous ne sommes pas pour une interdiction totale du changement de la nature du terrain. Nous souhaitons que cela puisse être étudié au cas par cas. Cela pourrait avoir un impact négatif concernant des futurs projets, qu'ils soient citoyens ou pour l'intérêt collectif.

4.

Démocratie / Accès à l'information / Transparence

Votre liste est-elle favorable à

- Garantir, au-delà des prescrits légaux, l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne sur le site de la Commune et sur papier ?

3

Nous sommes évidemment d'accord et ce, afin de mettre en place plus de transparence vis-à-vis du citoyen. Nous souhaitons même aller plus loin que cela. La compréhension de ces écris ne sera pas évidente pour chacun et suivant l'intérêt d'un projet, nous souhaitons même mettre en place des réunions d'information et des synthèses compréhensibles à disposition du citoyen.

- Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créer et co-décider de l'avenir de leur territoire ?

2

Nous ne sommes pas pour une consultation systématique. Evidemment que nous sommes pour prendre en compte l'avis des citoyens et dans certains cas, au moyen d'une consultation populaire. D'ailleurs, il existe les enquêtes publiques qui permettent de sonder le citoyen concerné par un projet. Ensuite, qu'est-ce qui permettrait de décider ce qu'est un grand projet d'un plus petit ? Lorsqu'une consultation populaire est mise en place pour un projet majeur, il est nécessaire de prendre toutes les mesures possibles afin que celle-ci ne devienne pas une consultation populiste et qu'elle soit utilisée à de mauvais escients. Pour terminer, la systématiser va engendrer des coûts pour la commune et nous avons une crainte que cela puisse paralyser la mise en place de certains projets d'intérêt public. D'autres mesures peuvent être concomitantes à celle-ci afin d'avoir une démocratie participative et citoyenne.

- Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

2

Ne connaissant pas la pertinence et la possibilité de mettre cela concrètement en place, nous préférons ne pas nous prononcer sur ce point.
Nous sommes évidemment favorables à une plus grande transparence que ce qui est fait à l'heure actuelle. Nous sommes également favorables à ce que le citoyen soit informé en cas de changements majeurs et importants. Il faut tenir compte qu'il s'agit de dossiers éminemment techniques et qu'il ne nous semble pas opportun de se perdre dans un système qui n'aboutirait que difficilement. Le SDC doit être rendu et validé endéans un délai imparti sans quoi la commune n'aura plus de main mise sur sa politique de développement communal.

5. Questions spécifiques

Votre liste s'engage-t-elle à :

- Renoncer à considérer le village d'Awan comme un village d'appui, empêchant ainsi clairement de pouvoir construire, dans le futur, jusqu'à 40 logements à l'hectare.

3

Cela entre pleinement dans notre programme. Nous souhaitons limiter l'urbanisation irréfléchie de nos campagnes. Nous ne souhaitons pas transformer notre commune en une cité dortoir et cette dernière doit garder son caractère rural.

- Renoncer aux projets d'urbanisation des ZACC "Belle-Croix- Les Haies"(250 à 400 logements) et "Fond de la Ville" (75 à 120 logements), empêchant ainsi une urbanisation qui se ferait au détriment des terres agricoles et du caractère rural du village.

3

Effectivement, nous sommes opposés à ces constructions à la fois pour le bien-être des habitants d'Awan et pour la biodiversité des endroits. Nous devons également prendre en compte que les infrastructures vont devoir être adaptées au frais de la commune et pour finir, cela pourrait avoir un impact néfaste pour les autres citoyens de notre commune (risques d'inondations, …). Les intérêts des promoteurs dont il est question ne sont pas compatibles avec les intérêts des citoyens et de la commune.

- Renoncer à la création de nouvelles voiries au départ de la rue Des Haies, de la rue Belle-Croix et de la route nationale

3

Nous sommes même pour une généralisation de cette mesure. La finalité de cette mesure est clairement d'éviter la construction de nouveaux lotissements. Entretenons mieux les voiries existantes et complétons les zones urbaines.

- Renoncer aux démarches de modification du plan de secteur en vue d'étendre le Parc d'activités économiques de Harzé sur les parcelles actuellement dédiées à l'agriculture biologique ?

1

Nous ne sommes pas en faveur de cette mesure. Si on doit agrandir le parc économique afin d'accueillir de nouvelles entreprises, lesquelles offriront de l'emploi à des aqualiens qui

pourront limiter leurs déplacements, cela peut avoir du sens. Evidemment que nous ne sommes pas en faveur que cela se fasse au détriment de terres agricoles et bio. Dans l'optique où cela serait nécessaire, comme préconisé par la région wallonne, nous pourrions désartificialiser d'autres terrains dans des endroits plus propices à ce type d'activité afin de compenser ces terrains.

- Ne pas soutenir l'implantation sur la Commune de nouveaux sites de dépôt et gestion des déchets (Carrière de Niaster, RecyWat,…)

2

Il est clair que nous sommes contre l'implantation de dépôts de déchets sur des sites d'intérêts biologiques majeurs tels que la carrière de Niaster où niche le grand-duc par exemple.
Cependant, on ne peut pas refuser à priori de prendre notre part concernant le traitement des déchets. Certes des mesures sont à mettre en place afin de limiter ces déchets mais nous devons avoir une vision globale de leur gestion.

- Soutenir le projet de déclasser le site de Raborive afin de le transformer en une aire naturelle pouvant servir de zone de débordement de l'Amblève en cas d'inondation ?

3

Nous sommes complètement d'accord avec ce type de mesure. Cela fait partie d'un plan plus large concernant le risque d'inondation que nous avons dans notre programme.